

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 01/08/2025

Séance du 21 août 2025

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

Date d'affichage de la convocation

14/08/2025

Objet :

Dotation cantonale 2025

Date d'affichage de la délibération

22/08/2025

Transmise en Préfecture le

22/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire EXPOSE,

Le Conseil Départemental nous propose en cette année 2025 une aide financière d'un montant de 38 000 € dans le cadre de la dotation cantonale, afin d'entretenir la voirie communale, ce qui représente un montant de travaux de 54 285,71 € HT à réaliser.

Le Maire propose des travaux pour un montant de **54 285,71 € HT**, répartis de la façon suivante :

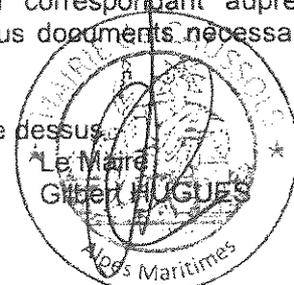
NATURE DES TRAVAUX	LIEUX DES TRAVAUX	ENVELOPPE PREVUE HT
Rebouchage des trous après déneigement	Ensemble des chemins communaux	8 000 €
Aménagement zone camping-car	Parking pré des loisirs	18 000 €
Remise à niveau	Chemin de Combe Blanche	8 000 €
Remise à niveau	Chemin des Buis	8 000 €
Bourrelets de protection contre les eaux pluviales	Divers chemins	4 000 €
Pose d'enrobée, Entretien des voies communales	- Chemin Claps - Chemin des Buis - Chemin de la Voie Romaine - Chemin de Combe Blanche	8 285,71€
TOTAL		54 285,71 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la répartition des autres travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2025, sachant que le montant de ces ouvrages sera inscrit au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à constituer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Conseil Départemental, et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

Date d'affichage de la convocation

14/08/2025

Objet :

Mesure compensatoire au défrichement de la parcelle B275

Date d'affichage de la délibération

22/08/2025

Transmise en Préfecture le

22/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 02/08/2025

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire EXPOSE,

La commune de Caussols est autorisée par décision préfectorale 037.024.107 à défricher 2279 m2 de terrain sis sur la commune de Caussols, parcelle cadastrale B275.

La réglementation actuelle impose au bénéficiaire du défrichement une mesure compensatoire au défrichement à payer au Fonds stratégique pour la forêt et le bois ou à s'acquitter par la réalisation de travaux sylvicoles d'un montant équivalent.

L'Office National des Forêts (ONF) propose à la commune que cette somme (4068,00 €) soit allouée pour partie à des travaux en forêt communale de Caussols, parcelles forestières I et II relevant du régime forestier.

Il s'agira de réaliser des travaux d'enrichissement par plantation. Ces travaux n'auront aucun impact financier supplémentaire pour la commune par rapport à la taxe de défrichement due par la Mairie.

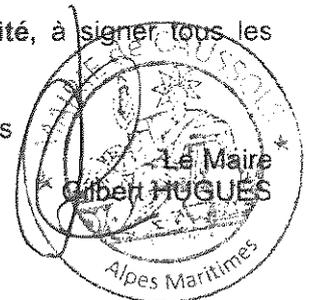
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, l'acceptation du projet de travaux cités ci-dessus en tant que mesure compensatoire au défrichement liée à l'AP du 05/11/2024,

S'ENGAGE à l'unanimité, à assurer le suivi et l'entretien dans le temps de la plantation réalisée dans le cadre de cette mesure compensatoire,

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Nombre de Conseillers :

en exercice 10
présents 8
votants pour 8
votant contre 0
abstention 0

Date de convocation
14/08/2025

**Date d'affichage de la
convocation**
14/08/2025

Objet :

**ONF : Coupe de bois
pour l'exercice 2026**

**Date d'affichage de la
délibération**
22/08/2025

**Transmise en
Préfecture le**
22/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 03/08/2025

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF en date du 01/08/2025, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Ci-après, le détail des coupes prévues en 2026 :

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement de la DREAL
I_r	Régénération	0,7	100	oui
I_a	Amélioration	1,6	100	oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
I_r	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I_a	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'année 2026,

DEMANDE, à l'unanimité, à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette,



DEMANDE, à l'unanimité, la délivrance de cette coupe à son profit afin d'en organiser la distribution aux habitants de la commune.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire **à l'unanimité,** pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, **à l'unanimité,** à assister aux martelages des coupes prévues.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gilbert HUGUES



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

**MAIRIE
DE
CAUSSOLS**

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	7
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

**Date d'affichage de la
convocation**

14/08/2025

Objet :

**Attribution d'une
subvention à l'association
GOMI**

**Date d'affichage de la
délibération**

22/08/2025

**Transmise en
Préfecture le**

22/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 04/08/2025**

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Madame Nadia CHABAUD sort de la salle du conseil municipal avant les débats et le vote.

Le Maire expose,

Suite à une récente demande de l'association GOMI, Monsieur le maire propose de mettre à jour la liste des subventions attribuées aux associations.

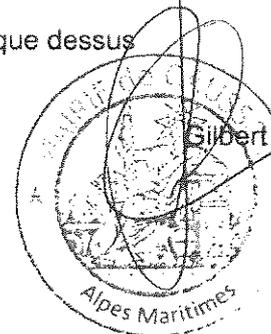
Ainsi, il est proposé d'attribuer la somme de 600 € (six cent euros) pour l'association GOMI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association GOMI d'un montant de 600 € (six cent euros), imputation 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Le Maire
Gilbert HUGUES

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

Date d'affichage de la convocation

14/08/2025

Objet :

Attribution d'une subvention à l'association AFM-TELETHON

Date d'affichage de la délibération

22/08/2025

Transmise en Préfecture le

22/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 05/08/2025**

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Suite à une récente demande de l'AFM-TELETHON, Monsieur le maire propose de mettre à jour la liste des subventions attribuées aux associations.

Ainsi, il est proposé d'attribuer la somme de 1000 € (mille euros) pour l'association AFM-TELETHON.

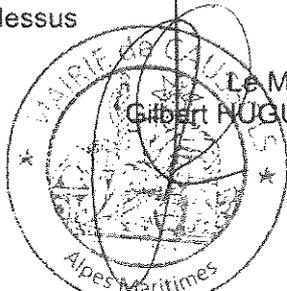
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association AFM-TELETHON d'un montant de 1000 € (mille euros), imputation 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Gilbert HUGUES



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
14/08/2025

Date d'affichage de la convocation
14/08/2025

Objet :

Attribution d'une subvention au centre de soins de la faune sauvage des Alpes-Maritimes

Date d'affichage de la délibération
22/08/2025

Transmise en Préfecture le
22/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 06/08/2025

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Suite à une récente demande de l'association Instinct AniMal, seul centre de soins pour la faune sauvage des Alpes-Maritimes, Monsieur le maire propose de mettre à jour la liste des subventions attribuées aux associations.

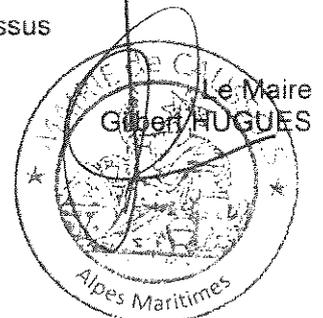
Ainsi, il est proposé d'attribuer la somme de 500 € (cinq cent euros) pour l'association Instinct AniMal, basée à Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association Instinct AniMal d'un montant de 500 € (cinq cent euros), imputation 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

**Date d'affichage de la
convocation**

14/08/2025

Objet :

Renouvellement du
marché de la
restauration scolaire
pour l'année scolaire
2025/2026.

**Date d'affichage de la
délibération**

22/08/2025

**Transmise en
Préfecture le**

22/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 07/08/2025

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire EXPOSE :

L'appel à concurrence réalisé en 2024 pour la restauration scolaire de l'école communale a désigné l'entreprise 'La Marmite Magique', pour un contrat d'un an renouvelable trois fois maximum.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce marché pour la première fois, pour l'année scolaire 2025/2026.

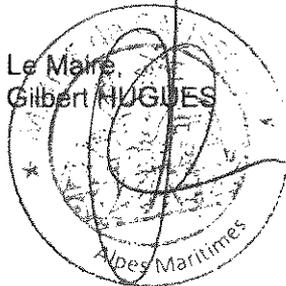
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la reconduction pour un an du marché de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 assuré par l'entreprise 'La Marmite Magique',

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gilbert HUGUES



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	10
présents	8
votants pour	8
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

14/08/2025

Date d'affichage de la convocation

14/08/2025

Objet :

Attribution d'un nom pour la voie romaine empierrée, récemment catégorisée chemin communal

Date d'affichage de la délibération

22/08/2025

Transmise en Préfecture le

22/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 08/08/2025**

Séance du 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HUGUES, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs, Gilbert HUGUES, Frédéric GROGNARD, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Jean-Luc ARMANDI, Christophe FRANCONIERI, Nadia CHABAUD, Karine ALLARD.

Absents excusés : Linda LONGEARD, Jean-Pierre CHAMBARD.
Monsieur Grognard a été élu secrétaire de séance.

Le Maire EXPOSE,

La « Voie Romaine » (au Sud de la RD12, et empierrée) peut être considérée comme un ouvrage remarquable et fait partie de notre patrimoine.

Cette voie romaine, d'une longueur de 1314 mètres, a été catégorisée « chemin communal » par délibération n°04/06/2025.

Comme toutes les voies, il est nécessaire de l'entretenir et le fait que cette dernière soit empierrée, ne facilite pas les opérations.

Ultérieurement, la mairie pourra intervenir, toujours avec l'objectif de défense de notre patrimoine et de notre environnement. Maintenant chemin communal, la mairie pourra bénéficier d'expertises, de subventions, d'interventions d'équipes spécialisées, en faisant appel à des personnes spécialisées pour ce type de rénovation. Auparavant, cette voie était une « carraire » et devait donc être entretenue par chaque riverain, selon le vieux code provençal établi dans les années 1400 ; ce qui a rarement été le cas.

Le maire propose de nommer cette voie dans un premier temps « voie romaine empierrée ».



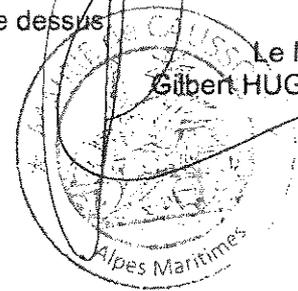
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

ACCEPTÉ, à l'unanimité, d'attribuer le nom de « voie romaine empierrée » tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tout document nécessaire à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Gibert HUGUES



* Seuls les projets d'aménagement dont le montant n'excède pas le seuil fixé par l'article R. 11-14-1 du code de l'expropriation, soit 1 900 000 euros, et qui ne nécessitent pas de modification d'emprise de la voie, tel que le maintien de haies existantes ou les créations de pistes cyclables ne sont pas soumis à enquête. Réponse du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales publiée dans le JO Sénat du 21/10/2004 – page 2400.